

RÉSUMÉ POUR LES AUDIENCES PUBLIQUES CONCERNANT LA COMPAGNIE INTERSAN DE STE-SOPHIE.

1) LE DROIT DE DORMIR :

Présentement la compagnie Intersan opère son site de Ste-Sophie après 23 heures ne respectant aucunement le règlement municipal qui l'oblige à avoir des heures d'ouverture et de fermeture, comme toute compagnie normale. À chaque fois que nous posons la question sur les heures d'opération à cette compagnie, on se fait répondre que le Ministère de l'Environnement oblige les transporteurs de déchets à vider leur chargement dans un certain délais de temps, d'où l'obligation d'opérer très tard le soir ou très tôt le matin.

La compagnie reçoit environ 225 camions présentement et ne peut pas respecter le couvre-feu de la municipalité et ainsi, se conformer aux règlements municipaux comme tous les autres citoyens de la ville. Comparer à la construction, Intersan est une grosse compagnie mais la construction est bien plus grosse. Elle est régit par des normes très strictes et doit s'y conformer sinon les travailleurs ou leur compagnie sont mis à l'amende.

Si les transporteurs de déchets ne peuvent pas arriver avant la fermeture de la compagnie Intersan et oblige ainsi à travailler très tard durant la nuit, avec quelques 225 camions présentement, quel sera l'impact avec 400 camions? On nous dit qu'il n'y aura aucun impact. Intersan ne peut pas gérer correctement présentement son flot d'entrée afin de respecter le couvre-feu et par le fait même, respecter le règlement municipal qui exige une heure précise d'ouverture et de fermeture afin que TOUS LES RÉSIDANTS voisin de cette compagnie puisse jouir de LEUR DROIT DE DORMIR sans avoir tous ces bruits d'opération tel que les reculons des camions (BIP, BIP), la porte arrière du dompeur qui se referme (BANG), les freins Jacob, les moteurs qui roulent, etc...

SOLUTION : Réduire le flot d'entrée présentement à 100-125 camions afin de pouvoir respecter les normes établies par la municipalité ou de fermer le site.

2) LES MOUETTES D'INTERSAN PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT:

Depuis le printemps 2003, la compagnie Intersan semble avoir un énorme problème d'oiseaux appelé MOUETTES. Elle doit les repousser sans cesse sinon elle ne peut pas travailler. Cette compagnie a même dû faire appel à un spécialiste fauconnier afin de les chasser à l'aide de canons et de faucons de son site car les tonnes d'oiseaux empêchaient les travailleurs de bien fonctionner.

Moi, étant agriculteur voisin, les impacts de ces oiseaux ont été énorme car Intersan les chassait de chez-eux et ils se ramassaient dans mes champs en culture. Ces oiseaux ont rapporté des déchets pris sur le site, à savoir : morceaux de sac en plastique, bouts de bois, bouchons de liège ou de bouteille, petits os, etc... Toutes ces cochonneries se sont

ramasser dans mes champs de foin qui sont de la nourriture pour les chevaux et pour les vaches.

De plus, cette espèce est protégée et nous ne pouvons pas les chasser (les tirer) . Par contre, n'importe quel spécialiste nous réponds que, même si les mouettes sont protégées, se sont des charognards qui amènent de la maladie et des tonnes de cochonnerie avec eux. L'année d'après, l'espèce double ou pire, elle triple.

Je gagne ma vie avec mes cultures et, cette année, en 2003, j'ai perdu des clients car au printemps, ils ont vu mes champs investi d'oiseaux et avaient peur d'avoir de la maladie ou des déchets dans leur foin acheté pour leur animaux. J'ai donc subi une perte de vente ce qui veut dire une perte de revenu. Qu'elle est la solution de la compagnie Intersan afin d'arrêter ce fléau avant le printemps 2004??? Serait-ce possible qu'elle arrête de les chasser de son site pour qu'elles y restent ou bien peut-on avoir une permission spéciale afin de les exterminer (tirer dessus) avant de perdre le contrôle comme sur le site de Lachenaie??? Une réponse serait grandement appréciée.

Benoit Bélisle